



# En direct des associations



## PARTIR EN VACANCES : DEVRAIT ETRE UN DROIT ! ET NON UN PRIVILEGE....



**Ce droit aux vacances est inscrit dans la loi de 1998 contre les exclusions et est rappelé par tous les ministres successifs en charge de la solidarité.**

**EPAF** est dans la ligne de mire des libéraux tous azimuts. Depuis l'autonomisation des associations en 2007, le comité de direction d'**EPAF**, soutenu par les représentants des usagers et les Fédérations, a résisté à ces attaques de démantèlement de l'association.

Pouvoir partir en vacances est bénéfique au développement des enfants. Cela leur permet de découvrir de nouveaux horizons et d'acquérir des valeurs notamment de solidarité et du vivre ensemble. Beaucoup trop d'enfants ne peuvent bénéficier de ces apports, trop de parents ne peuvent leur offrir ces atouts car les vacances ont un coût élevé, trop élevé pour nombre de familles.

Pour celles, ayant un enfant en situation de handicap, la pression financière est encore plus importante et permet encore moins à ces enfants de pouvoir profiter de ces mêmes joies ou instants de bonheur partagé.

Pour les adultes confrontés au stress du quotidien, aux conditions de vie au travail toujours plus difficiles et plus contraignantes, au pouvoir d'achat toujours plus réduit, partir en vacances est aussi nécessaire pour souffler un peu, se ressourcer, se retaper, se requinquer, se retrouver...

Aux finances, les agents ont lutté pour pouvoir exercer ce droit au travers d'**EPAF**, association créée en 1956, qui a vu ses moyens financiers augmentés après les grèves de 1989 mais qui se sont fortement réduits par la suite.

**EPAF** répond à toutes ces exigences : mixité sociale au travers d'un tarif progressif avec des séjours enfants subventionnés en moyenne à 75%, et pouvant aller jusqu'à 92 %, mixité sociale encore en accueillant tous les ans plus de 300 enfants porteurs de handicap, parfois très lourd, dans ses colos avec des appareillages pour le ski, pour la randonnée, pour la baignade fournis par **EPAF** sans le moindre surcout pour les familles.

Pour les agents, les tarifs sont également adaptés en fonction du quotient familial ou pour les familles avec enfants ; de plus, les plus bas quotients familiaux ont une priorité d'affectation pour les vacances scolaires.

Depuis plusieurs années, malgré l'affirmation de ce droit, les attaques contre le tourisme social dans lequel s'intègre **EPAF** augmentent dangereusement. Au nom du sacro-saint principe de nos gouvernants selon lequel « les fonctionnaires doivent donner l'exemple car ils seraient tous des nantis », **EPAF** est attaquée de toute part.

## EPAF EN DANGER...

L'inflation a augmenté de 17 à 18% depuis 2003 alors que le montant des liquidités d'EPAF est identique. Sa subvention a diminué drastiquement depuis 2007. Cette baisse s'est creusée, ces 4 dernières années, non seulement par la chute de son montant brut mais aussi par des gels successifs qui atteignent, à ce jour, 8%.



La subvention a ainsi diminué de près de 4,5 millions d'euros entre 2010 et 2016. Elle doit, également, depuis l'année 2015, sup-

porter de nouvelles charges comme le loyer du siège de l'association qui s'élève à plus d'1 million d'euros ; jusqu'en 2014, elle était logée gratuitement dans les locaux de la Sous Direction.

Lors du Comité Technique Ministériel du 13 octobre 2015, les ministres ont fait un choix lourd de sens : frapper l'action sociale, bien des agents des ministères économiques et financiers, en diminuant de plus de 26 millions d'euros les subventions -en supprimant celle dévolue à ALPAF (association gérant le logement, les aides et les prêts)- tout en sachant que s'appliquera également un gel d'au moins 8% sur le reste.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EPAF DU 8 DÉCEMBRE 2015

### DÉNONCER LE HOLD-UP EXECUTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

L'Assemblée Générale d'EPAF s'est tenue le 8 décembre dernier. Après avoir lu la déclaration interfédérale, (ci-dessous), les représentants syndicaux des usagers ont demandé la mise au vote de la délibération - exigeant les moyens à mettre en oeuvre pour répondre aux besoins des agents - qui y était incluse. Cette demande a été rejetée par le président, se retranchant derrière les dispositions de l'article 12 des statuts de l'association (La délibération aurait du être déposée 8 jours à l'avance). Forts de ce refus, les représentants des usagers **Solidaires Finances**, CGT et UNSA/CFTC ont quitté l'Assemblée Générale non sans avoir rappelé les efforts d'EPAF et le professionnalisme de ses personnels pour mettre en place des prestations de qualité au bénéfice des agents des ministères économiques et financiers.

- Depuis le CTM du 13 octobre dernier, l'ensemble des fédérations des finances n'ont cessé de porter leur désaccord et de dénoncer ce «hold up» sans précédent contre
- l'action sociale. Ainsi elles ont décidé de boycotter les diverses réunions
- que l'administration voulait tenir comme si «de rien n'était», ainsi que les
- conseils de surveillance des associations les 24, 26 et 27 novembre. Elles
- ont demandé que le CNAS du 3 décembre, consacré notamment à l'examen des conventions entre la tutelle et les associations, soit transformé
- en réunion sur le devenir de l'action sociale et des associations, entre les
- fédérations accompagnées des vices-présidents des associations et la
- Sous-Directrice. Lors de cette réunion, Isabelle Braun-Lemaire, entourée
- des responsables administratifs en charge de l'action sociale et des pré-
- sidents des associations, a expliqué que l'amputation de la subvention
- ALPAF était due à une «sous consommation des crédits» selon les budgé-
- taires de Bercy. Elle a proposé que s'ouvre en janvier des discussions afin
- que cela ne puisse se reproduire. Pour autant cela ne règle pas le scandale
- de la suppression de la subvention ALPAF d'où notre position lors de L'AG.



L'assemblée générale d'EPAF est convoquée ce 8 décembre dans un contexte budgétaire très contraint.

Tandis que la subvention à l'association ALPAF est supprimée pour 2016, la subvention brute pour EPAF ne sera que de 28,13 M€, subissant ainsi une baisse de 540 000 € par rapport au budget brut pour 2015.

Cette subvention pourra difficilement lui permettre de faire face à ses dépenses et aux aléas qu'elle peut rencontrer. Les subventions pour 2017 et 2018 et qui figurent enfin dans la convention d'objectifs et de moyens ont été fixées à 25,88 M€ après déduction d'une réserve de 8 %. Mais il est précisé que ces subventions sont sous réserve des annulations budgétaires éventuelles et des modifications pouvant affecter la réserve. Cet alinéa ne rassure pas les représentants des usagers que nous sommes. C'est ainsi qu'il nous apparaît difficile de mener une politique prospective sérieuse compte-tenu des incertitudes qui pèsent sur les subventions.

Alors qu'EPAF présente un résultat déficitaire de 500 000€ en 2015 comme en 2016, ce qui est très inquiétant pour la pérennité de l'association si cela devait perdurer, le Ministre a décidé de mettre à la charge de toutes les associations le loyer des locaux qu'elles occupent au « Valmy ».

C'est pour EPAF une somme de 994 000€ en 2015 portée à 1 116 000€ en 2016 et qui vient encore grever davantage les finances de l'association. La baisse de la subvention, la réserve de précaution et les loyers de l'immeuble « Valmy » pour 2016 représentent un manque à gagner pour les agents de 3,75 M€. Ceci se traduit dans les faits par des augmentations des tarifs vacances familles et vacances enfants outre la diminution de l'offre. La baisse progressive des prestations offertes est enclenchée au détriment des agents.

Au lieu d'abonder la subvention, le Secrétariat Général préfère s'attaquer à la trésorerie d'EPAF, donc à l'argent des agents, pour réaliser sur le site de la Saline la construction de chalets pour 2 millions d'€. Or ces travaux d'aménagement sont des investissements qui incombent normalement à l'État propriétaire.

C'est pour nos fédérations une attitude inadmissible de l'État qui, d'une part donne le mauvais exemple en refusant d'investir dans les bâtiments dont il est propriétaire, et qui d'autre part réduit, de ce fait, encore davantage le budget d'action sociale des agents.

Nous, représentants des usagers, avons clairement l'impression d'avoir été dupés.

Par ailleurs, la convention d'objectifs et de moyens ne fixe plus de plafond d'emplois de l'association mais indique au contraire que ce plafond est intégré dans celui du BOP « direction des ressources humaines ».

Cela signifie que les suppressions d'emplois nécessaires à l'activité devront être remplacées par des emplois du secteur privé à la charge totale de l'association. Ce sera donc une charge supplémentaire pour EPAF, donc encore moins de prestations pour les agents. De plus, cette convention prévoit aussi l'optimisation du parc immobilier mis à disposition d'EPAF.

Les représentants des usagers que nous sommes considèrent que toutes les résidences doivent répondre aux besoins des agents et demeurer dans le patrimoine d'EPAF, quelle que soit leur taille et les coûts d'entretien et de fonctionnement, la fréquentation de ces résidences démontrant l'attachement des usagers à ce patrimoine.

Nos fédérations ont rencontré la Directrice des ressources humaines la semaine dernière. Pour les budgétaires de Bercy, il y a eu sous-consommation de la subvention. Au fil des ans, sous couvert de restrictions budgétaires, nous avons accepté, bien malgré nous, que les prestations dues aux agents soient revues à la baisse : offre amoindrie, hausse des tarifs, prise en charge de certaines charges indues...

Nous ne poursuivons pas cette spirale infernale, d'autant que la spécificité de la trésorerie d'EPAF est toujours volontairement ignorée des budgétaires de Bercy.

Aussi nous vous proposons de voter en préambule sur la délibération suivante :

« L'association EPAF réunie ce jour en assemblée générale, s'engage à chiffrer dès le mois de février 2016, les besoins de financement pour les trois années à venir : elle tient à proposer à l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers des prestations de vacances et de loisirs sans augmentation de tarifs, dès lors que les agents subissent le gel du point d'indice et de leurs rémunérations depuis 2010.

Ces besoins de financement devront tenir compte des charges indues que l'association aurait à supporter le cas échéant.

Après validation de ces chiffrages par les représentants des usagers, le Secrétariat Général devra être le relais de ces besoins de subvention auprès des Ministres de Bercy qui l'intégreront dans les Projets de Loi de Finances des années à venir. »